



Dégâts provoqués par les pluies

Par **clinty**, le **29/11/2007** à **19:30**

Bonjour, rnJe suis propriétaire d'un terrain qui se situe en contre bas d'une route qui n'a pas de caniveau, de sorte que lorsqu'il pleut, toute l'eau, les branchages, et la terre dévalent sur mon terrain provoquant des gros dégâts.rnPour éviter ces problèmes j'envisage de faire construire un mur.rnJe voudrai savoir si c'est à moi ou à la mairie de payer les travaux, sachant que la mairie est propriétaire du terrain (pente et route)?